

L'ajournement

l'impression que la plupart des Canadiens trichent ou essaient de duper le système. Ce n'était certainement pas son but et ce n'est pas non plus l'opinion du ministère ou du gouvernement. Il s'agissait d'inciter le public à se conformer aux lois et à l'informer de ses obligations. Si ce film a donné une impression différente, telle n'était pas l'intention du ministère. Le ministre a craint qu'il ne remplisse pas son objectif et l'a donc retiré.

Comme vous le savez sans doute, le ministre a annoncé qu'il avait demandé à l'Office national du film de suspendre la distribution de ce film, car il doutait de sa valeur éducative. Le ministre a également demandé qu'un groupe de spécialistes en communications de la Fonction publique examine l'ensemble de la stratégie de Revenu Canada en matière de communication avec le public. Je puis assurer au député que ce film sera examiné par la même occasion.

LES JEUX OLYMPIQUES—LE FINANCEMENT DES OLYMPIQUES D'HIVER DE CALGARY. B) LE TEXTE DE LA PROPOSITION FAITE EN DÉCEMBRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai demandé à participer au débat d'ajournement afin de faire une mise au point. Comme on peut le constater à la page 771 du Hansard du 26 janvier, j'ai posé des questions au ministre au sujet du financement des Jeux olympiques de Calgary. Le ministre a affirmé que la position du gouvernement canadien n'avait pas changé. Je vais montrer que ce n'est pas vrai.

Le ministre a déclaré à un moment que jamais auparavant un gouvernement canadien n'avait dépensé autant d'argent pour des épreuves sportives au Canada. Le montant en question est de 200 millions de dollars, monsieur le Président. Comme le ministre vient de la région de Montréal, il sait parfaitement que le gouvernement canadien a versé 613 millions de dollars pour les Jeux olympiques de Montréal au milieu des années 70. Puisque ce montant est trois fois supérieur aux 200 millions dont j'ai parlé, il est évident que le ministre a donné des renseignements erronés, et j'espère que le secrétaire parlementaire va mettre les choses au point.

Je tiens aussi à signaler à la Chambre que le tout nouveau ministre de la Santé et du Sport amateur (M. Olivier) a peut-être été induit en erreur par des fonctionnaires de son ministère. J'ai à la main un communiqué du 19 janvier 1984. Comme on peut le lire au premier paragraphe le ministre avait dit que le gouvernement du Canada avait décidé de financer plus généreusement les Olympiques de Calgary. Je vais démontrer dans quelques minutes qu'il offre au contraire moins d'argent.

Comme on peut le voir au paragraphe trois, le ministre affirme que la proposition avait été présentée au COC-88 et aux autres participants aux jeux, lesquels l'avaient accueillie favorablement. Il y a deux inexactitudes dans cette seule phrase, monsieur le Président.

J'ai dans l'autre main l'offre datée du 20 janvier. Le communiqué était daté du 19. Comment ont-ils pu l'avoir quand elle n'a été rédigée que le lendemain? Il y est bien déclaré qu'ils l'ont accueillie favorablement. Or, monsieur le Président, on sait pertinemment aujourd'hui au Canada que le Comité olympique de Calgary n'a pas accueilli favorablement l'accord réalisé le 20 janvier, et qu'il a même refusé de le signer. Il y a

deux inexactitudes dans ce seul paragraphe, et une autre dans le paragraphe précédent.

Le différend découle du fait que l'offre que le ministre des Sports précédent avait faite au Comité olympique de Calgary le 22 décembre 1983, n'a jamais été respectée. Cette offre avait été acceptée, monsieur le Président. Le ministre avait négocié, et le comité local avait accepté. Puis voilà que moins d'un mois après, il y a un nouveau ministre et un nouvel accord.

• (1830)

Et qu'y a-t-il exactement de changé entre les deux documents? Le premier changement, c'est que le gouvernement du Canada prend entièrement à sa charge la construction du Parc olympique, sauf que s'il y a dépassement de coûts, c'est la population de Calgary qui devra payer la différence bien que ce soit le gouvernement qui en soit responsable. Quelle personne sensée, monsieur le Président, signerait un accord qui dit: «C'est vous qui vous occupez de la construction et c'est moi qui paie la facture, et je n'ai rien à dire sur le montant de la note ni sur les dépassements»? Voilà le premier changement, et la population de Calgary n'en veut pas, monsieur le Président.

La deuxième modification a trait à l'utilisation des bénéfices. Si le comité local parvient à réaliser des bénéfices avec les Jeux, le gouvernement fédéral veut s'en mêler et exige le droit de veto. Cette attitude est contraire à l'entente conclue avec le Comité international olympique, lequel la rejette absolument tout comme les citoyens de Calgary.

Ensuite, monsieur le Président, le gouvernement fédéral veut aussi mettre son veto sur les liquidités. Quelles en sont les conséquences pour les gens de Calgary? S'il nous faut emprunter pour régler les dépenses courantes, c'est nous qui paierons les intérêts sur les emprunts alors qu'il contrôlera les liquidités.

L'autre différence, monsieur le Président, tient à ce que le gouvernement fédéral veut nommer l'organisme qui régira le Parc olympique après la tenue des Jeux. Dans ce cas, pourquoi diable le gouvernement fédéral n'exploite-t-il pas le Stade olympique de Montréal? Pourquoi exploiterait-il le Parc olympique de Calgary? Qu'est-ce qui empêche les citoyens de Calgary de régir ces installations à la fin des Jeux olympiques? Ce ne serait que juste et bon.

Le gouvernement voudrait accorder 30 millions de dollars à la caisse de dotation des jeux olympiques et il voudrait s'en attribuer tout le mérite. Ensuite, quand les jeux auront pris fin, il prétend dicter aux administrateurs de cette caisse l'usage qu'ils devront faire des crédits afin de s'attribuer encore plus de mérite. Quand on fait un don à pareille caisse, monsieur le Président, on laisse généralement aux administrateurs le soin de décider comment ils l'emploieront. On ne peut pas annoncer que l'on fait un don et vouloir en même temps avoir le dernier mot sur l'utilisation qu'on en fera.

Mais ce n'est pas le plus grave. En effet, le gouvernement décide entre ces deux dates de réclamer l'exclusivité de l'emblème et de tous les symboles du comité des Jeux olympiques de Calgary. Il n'en a pas été ainsi pour les Jeux de Montréal, et je ne vois pas pourquoi on l'exigerait pour ceux de Calgary.